

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES
PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES
D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017
(Financement PAGIPG)

**RAPPORT D'AUDIT DE L'AGENCE DES SERVICES ET SYSTEMES D'INFORMATION
(ASSI)**

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	05/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _ Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	11
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	11
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	11
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	11
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	12
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	12
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	15
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	15
7.1.	Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM)	15
7.2.	Examen des relevés des dépenses.....	15
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	17
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	17
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	17
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	20
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	21
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	23
IX.	ANNEXES	24

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'état du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de l'Agence de Services et Systèmes d'Information (ASSI).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH

Associé-Gérant

Expert en passation des marchés

Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de l'Agence de Services et Systèmes d'Information (ASSI) au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017.

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés de la population mère	1	1 145 617 925
	Marchés audités	1	1 145 617 925
	%	100%	100%
2017	Marchés de la population mère	5	35 047 176
	Marchés audités	5	35 047 176
	%	100%	100%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Agence des Services et des Systèmes d'information (ASSI) d'un **volume d'un (01) marché pour une valeur d'un milliard cent quarante-cinq millions six cent dix-sept mille neuf cent vingt-cinq (1.145.617.925) FCFA** sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO avec pré-qualification	1	0	0	0	1
Total général		1	0	0	0	1
%		100%	0,00%	0,00%	0,00%	100%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures classées d'irrégulière, de nulle et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la procédure n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Agence des Services et des Systèmes d'information (ASSI) d'un **volume de cinq (05) marchés pour une valeur trente-cinq millions quarante-sept mille cent soixante-seize (35.047.176) FCFA** sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	DEMANDE DE COTATION	5	0	4	1	0
Total général		5	0	4	1	0
%		100%	0,00%	80,00%	20,00%	0%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures classées d'irrégulière, de nulle et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que les procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin et ses décrets d'application.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de l'Agence de Services et Systèmes d'Information (ASSI) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par l'ASSI, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoute éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO avec pré-qualification	1 145 617 925	1	1 145 617 925	1	100%	100%
	Total général	1 145 617 925	1	1 145 617 925	1	100%	100%
2017	DC	35 047 176	5	35 047 176	5	100%	100%
	Total général	35 047 176	5	35 047 176	5	100%	100%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

La population primaire est composée d'un marché passé par la procédure d'appel d'offres ouvert avec pré-qualification. Le consultant a procédé à un contrôle du marché passé par l'Autorité Contractante et communiqué aux auditeurs.

➤ **Gestion 2017**

La population mère est composée de sept (7) marchés passés par la procédure de demande de cotation. Cette tendance est aussi constatée des échantillons constitués. Le consultant a procédé à un contrôle de l'ensemble des marchés passés par l'Autorité Contractante et communiqués aux auditeurs.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Prestations Intellectuelles	1 145 617 925	1	1 145 617 925	1	100%	100%
	Total général	1 145 617 925	1	1 145 617 925	1	100%	100%
2017	Services	35 047 176	5	35 047 176	5	100%	100%
	Total général	35 047 176	5	35 047 176	5	100%	100%

Commentaire :

Nous observons dans la distribution ci-dessus les deux types de marchés (fournitures et prestations intellectuelles)

➤ **Gestion 2016**

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, qu'en 2016 la population mère et l'échantillon sont composés d'un seul marché de prestations intellectuelles.

➤ **Gestion 2017**

Tandis qu'en 2017, la population mère et l'échantillon sont composés exclusivement des marchés de services.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

- **Exercice 2016**

ECHANTILLON D'AUDIT DE L'ASSI_2016						
N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Titulaire	Mode de passation	Type de marché	Montant (FCFA HT)
1	N°235/MEF/MENC/ABETIC/DNCM P/JP	Recrutement d'un consultant pour accompagner l'ABETIC dans la mise en œuvre du PRSCG	Groupeement e-Sud-COMTEL	AOO	Prestation Intellectuelle	1 145 617 925
TOTAL						1 145 617 925

- **Gestion 2017**

ECHANTILLON D'AUDIT DE L'ASSI_2017						
N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Titulaire	Mode de passation	Type de marché	Montant (F CFA HT)
1	N°003/MENC/ABETIC/DAF/SA	Acquisition des services d'une société d'entretien et de nettoyage	Services.Com	DC	services	4 435 200
2	N°008/MENC/ABETIC/DAF/SA	Acquisition des services d'une société de sécurité et de gardiennage	Sécurité ASSOUKA Sûreté	DC	services	4 248 000
3	N°006/MENC/ABETIC/DAF/SA	Acquisition des services d'une société de maintenance froid, électricité et groupe électrogène	CED PLUS	DC	Fourniture et services	6 413 976
4	N°007/MENC/ABETIC/DAF/SA	collectes des besoins en services TIC et données cartographiques des préfectures, mairies et services déconcentrés de l'Etat	IT ACCENT	DC	services	19 950 000
5	N°002/MENC/ABETIC/DAF/SA	Acquisition des services d'une société de restauration et de service traiteur	1000 et 1 Saveurs Consortium	DC	Fournitures et services	Prix par type de repas
TOTAL						35 047 176

Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que :

➤ Gestion 2016

Le marché échantillonné a été communiqué aux auditeurs, soit un taux de 100 %. Il a été passé au terme d'une (01) procédure distincte comme la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	1	1
Total général		1	1

➤ Gestion 2017

Les cinq (5) marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs, soit un taux de 100 %. Ils ont été passés au terme de (05) procédures distinctes comme la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	DEMANDE DE COTATION	5	5
Total général		5	5

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	KO	KO	OK	Actes de nomination CPMP et de la sous commission ne sont pas communiqués
2	Conformité	C2	OK	OK	KO	KO	OK	Actes de nomination CPMP et de la sous commission ne sont pas communiqués
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO		OK	OK	OK	Les rapports d'activités ne sont pas communiqués
4		C4	OK	OK	KO	KO	OK	Actes de nomination CPMP et de la sous commission ne sont pas communiqués
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	KO					Toute la documentation n'est pas disponible
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	33%	85%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres restreint et des procédures de demande de cotation (Voir en annexe 2 les fiches d'exhaustivités).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, le plan de passation des marchés a été élaboré par la PRMP de l'Agence de Services et Systèmes d'Information (ASSI). Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP. Sur les cinq (5) marchés audités en 2017, un (1) ne figure pas dans le Plan de Passation des Marchés.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque étape de processus. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé :

➤ Gestion 2016

Pour le seul marché audité, il s'évalue à 289 jours environ.

Ce délai est anormalement long par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

➤ Gestion 2017

Pour les cinq (5) marchés audités, il s'évalue à 65 jours environ.

Ce délai est conforme par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 3**

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce, aucun marché n'a été passé par la procédure d'entente directe. Les marchés de demandes de cotation ne figurent pas dans les répertoires des prix de référence de 2016 et 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

- Gestion 2016

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AOO N°BMZ-N°2013 65 071

1. Marché N°235/MEF/MENC/ABETIC/DNCMP/SP du 03/08/2017, relatif au recrutement de consultant pour accompagner l'ABETIC dans la mise en œuvre du PRSCG, attribué au groupement e-Sud-COMTEL, approuvé le 03/08/2017 pour un montant TTC de 1.145.617.925 FCFA, source de financement : KFW.

Les pièces manquantes :

- L'avis à manifestation d'intérêt,
- Les propositions des soumissionnaires,
- Le procès-verbal d'ouverture,
- Le procès-verbal d'évaluation des offres techniques,
- L'avis de non-objection des organes de contrôle sur le PV d'évaluation technique et sur le PV d'évaluation financière,
- L'information aux soumissionnaires non retenus,
- La notification d'attribution provisoire,
- La preuve de publication de l'attribution provisoire,
- La preuve de publication d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Obtention des avis de non-objection de la DNCMP.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- L'auditeur n'a pas fait de commentaire à ce niveau.

Conclusion : En raison de l'indisponibilité des certaines pièces justificatives, nous ne sommes pas en mesure de donner une opinion sur la procédure ayant conduit à l'attribution de ce présent marché.

La procédure ayant abouti à l'attribution de ce marché a été conduit par le Partenaire Technique et Financier (PTF) lui-même soit le bailleur KFW, qui aurait apporté avec lui toute la documentation issue de ladite procédure.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions
				1
1	N°235/MEF/MENC/ABETIC/DNCMP/SP	Recrutement d'un consultant pour accompagner l'ABETIC dans la mise en œuvre du PRSCG	1 145 617 925	X
TOTAL			1 145 617 925	1 145 617 925

Légende :

1

Impossibilité de donner une opinion

- Gestion 2017**PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION**

1. Marché N°006/MENC/ABETIC/DAF/SA du 06/04/2017, relatif à l'acquisition des services de maintenances des installations de froid, d'électricité et de groupes électrogènes au profit de l'ABETIC, attribué CED PLUS, approuvé le 03/08/2017 pour un montant TTC de 6.413.976 FCFA, source de financement : Budget Autonome ABETIC.
2. Marché 008/MENC/ABETIC/DAF/S-PRMP du 26/05/2017, relatif à l'acquisition des services d'une société de sécurité et de gardiennage, attribué à la société Sécurité ASSOUKA Sûreté, approuvé le 26/05/2017 pour un montant TTC de 4.248.000 FCFA, source de financement : Budget Autonome ABETIC.
3. Marché N°003/MENC/ABETIC/DAF/SA du 02/03/2017, relatif à l'acquisition des services d'une société d'entretien et de nettoyage, attribué à Services.com, approuvé le 02/03/2017 pour un montant TTC de 4.435.200 FCFA, source de financement : Budget Autonome ABETIC.
4. Marché N°002/MENC/ABETIC/DAF/SA du 02/03/2017, relatif à l'acquisition des services d'une société de restauration et de service traiteur, attribué à 1000 et 1 Saveurs Consortium, approuvé le 02/03/2017 pour un montant (-) FCFA, source de financement : Budget Autonome ABETIC.

Les pièces manquantes :

- L'information aux soumissionnaires non retenus,
- La notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2017 ;
- Obtention des avis de non-objection de la CCMP ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation contenus dans la demande de cotation.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- L'auditeur n'a pas fait de commentaire à ce niveau.

Conclusion : Les procédures ayant aboutie à l'attribution des cinq (5) marchés ci-dessus sont irrégulières en raison du défaut d'informations aux soumissionnaires non retenus (article 85 de

la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

5. Marché N°007/MENC/ABETIC/DAF/SA du 24/05/2017, relatif à la collecte des besoins en services TIC et données cartographiques des préfectures, mairies et services déconcentrés de l'Etat, attribué à IT ACCENT, approuvé le 24/05/2017 pour un montant TTC de 19.950.000 FCFA, source de financement : Budget Autonome ABETIC.

Les pièces manquantes :

- L'information aux soumissionnaires non retenus,
- La notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés :

- Obtention des avis de non-objection de la CCMP ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation contenus dans la demande de cotation.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription du marché au plan de passation des marchés de 2017.

Conclusion : La procédure ayant aboutie à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité en raison de son défaut d'inscription au PPMP 2017 (article 20 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

Tableaux statistiques des opinions données sur les procédures de la demande de cotation

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions	
				1	2
1	N°003/MENC/ABETIC/DAF/SA	Acquisition des services d'une société d'entretien et de nettoyage	4 435 200		X
2	N° 008/MENC/ABETIC/DAF/SA	Acquisition des services d'une société de sécurité et de gardiennage	4 248 000		X
3	N°006/MENC/ABETIC/DAF/SA	Acquisition des services d'une société de maintenance froid, électricité et groupe électrogène	6 413 976		X
4	N°007/MENC/ABETIC/DAF/SA	collectes des besoins en services TIC et données cartographiques des préfectures, mairies et services déconcentrés de l'Etat	19 950 000	X	
5	N° 002/MENC/ABETIC/DAF/SA	Acquisition des services d'une société de restauration et de service traiteur	Prix par type de repas		X
TOTAL			35 047 176	19 950 000	15 097 176

Légende :

- 1 Procédure frappée de nullité
2 Procédure irrégulière

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante (AC). Nous n'avons pas non plus décelé des recours exercés au niveau de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

7.1. Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Le rapport annuel d'exécution du plan prévisionnel de passation des marchés n'a pas été communiqué au Consultant afin qu'il puisse apprécier le niveau d'exécution du plan de passation des marchés.

7.2. Examen des relevés des dépenses

Par courrier n°96/09/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 septembre 2019 (annexe n°5) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

➤ Gestion 2016

Au titre de la gestion 2016, les pièces de règlement n'ont pas été communiquées aux auditeurs.

➤ Gestion 2017

Au titre de la gestion 2017, les pièces de règlement ont été communiquées pour l'ensemble des marchés. L'examen de ces pièces est fait dans les tableaux ci-dessous

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Retard (en jours)	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
1	003/MENC/AB ETIC/DAF/SA	Entretien et nettoyage des locaux et mobiliers de l'ABETIC	365	02/03/2017	non fourni	–	5 233 536	1 627 425	31%	RAS	Impossibilité d'apprécier l'observation des délais d'exécution
2	008/MENC/AB ETIC/DAF/SA	Sécurisation des locaux et biens de l'ABETIC	365	26/05/2017	non fourni	–	3 600 000	829 500	23%	RAS	
3	006/MENC/AB ETIC/DAF/SA	Maintenance des installations de froid, d'électricité et de groupes électrogènes au profit de l'ABETIC	365	06/04/2017	non fourni	–	6 413 976	1 587 460	25%	RAS	
4	007/MENC/AB ETIC/DAF/SA	Collecte des besoins en services TIC et données cartographiques des préfectures, Mairies et services déconcentrés de l'Etat	45	non fourni	non fourni	–	19950000	19 950 000	100%	RAS	
5	002/MENC/AB ETIC/DAF/SA	Service de restauration au besoin selon la demande de l'autorité contractante	–	non fourni	non fourni	–	varie selon la prestation	2 779 920	–	RAS	

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
----------------------	----------------------------------	--------------------------

0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables

		constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,57		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,57.

Nous pouvons noter une mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que l'Agence de Services et systèmes d'Information (ASSI) présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

➤ Gestion 2016

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	1	1	1	100%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	0	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	1	100%	indisponibilité du PV d'ouverture	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	1	1	1	100%	le PV d'attribution provisoire n'est pas publiée	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)					21,43%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					33%		
TAUX DE NON CONFORMITE (C=A/B)					65%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 65%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance insatisfaisante et que l'Agence de Services et Systèmes d'Information (ASSI) ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

➤ **Gestion 2017**

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	5	5	2	40%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	5	5	2	40%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)					5,71%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					85%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)					7%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 7%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **élevée** et l'Agence de Services et Systèmes d'Information (ASSI) ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2017

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	5	5	5	100%	Indisponibilité de documents	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				25,00%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 25 %.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance satisfaisante et l'Autorité Contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées



IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI)	NICOUE Frédéric A.	Assistant PRMP
2		BOKO E. Prisca	S/PRMP

ANNEXE 2 : Les deux (02) tableaux d'exhaustivité

- Gestion 2016

Procédure d'Appel d'Offres Ouvert avec pré-qualification

		Planification	Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions						Attribution et Négociation			Contractualisation			
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2						3		4			5						6			7			
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x
1	Recrutement d'un consultant pour accompagner l'ABETIC dans la mise en œuvre du PRSCG	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	NA	0	1	1	0
	Nombre de cellules contenant une valeur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	
	Total	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0
	%	0%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	100%	0%	0%	#####	0%	100%	100%	0%
	%global	33%																								

liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des **Prestations Intellectuelles (PI)**

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• Propositions techniques

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• Propositions financières

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

7. Contractualisation

- v. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- w. Preuve de notification du marché
- x. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

- Gestion 2017

Procédure de demande de cotation

		Dossier de demande de cotation	Réception & ouverture des offres					Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5			Total requis	Total	%	% global
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Acquisition des services d'une société d'entretien et de nettoyage	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	0	NA	13	11	85%	85%
2	Acquisition des services d'une société de sécurité et de gardiennage	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	0	NA	13	11	85%	
3	Acquisition des services d'une société de maintenance froid, électricité et groupe électrogène	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	0	NA	13	11	85%	
4	collectes des besoins en services TIC et données cartographiques des préfectures, mairies et services déconcentrés de l'Etat	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	0	NA	13	11	85%	
5	Acquisition des services d'une société de restauration et de service traiteur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	0	NA	13	11	85%	
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures de Demande de Cotation (DC)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non-objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe n°3 : Détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Recrutement d'un consultant pour accompagner l'ABETIC dans la mise en œuvre du PRSCG	indisponibilité de la DP	36	253	0	289
Délai global						289
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						289
Volume de marchés concernés (pertinents)						1
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						289

➤ Gestion 2017

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Acquisition des services d'une société d'entretien et de nettoyage	8	2	76	0	86
2	Acquisition des services d'une société de sécurité et de gardiennage	9	2	161	0	172
3	Acquisition des services d'une société de maintenance froid, électricité et groupe électrogène	4	11	16	0	31
4	collectes des besoins en services TIC et données cartographiques des préfectures, mairies et services déconcentrés de l'Etat	11	19	11	0	41
5	Acquisition des services d'une société de restauration et de service traiteur	illisible	5	22	0	27
Délai global						357
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						325
Volume de marchés concernés (pertinents)						5
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						65

Annexe N°4 : PV de restitution

Audits des marchés publics 2016 & 2017 de l'ASSI _ PV de restitution

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'autorité contractante : Agence de Services et Systèmes d'Information (ASSI)

Date de tenue de la séance de restitution : 18 décembre 2019

Heure de démarrage : 09h 26 mn

Heure de fin : 10 h 55 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

Les plans de passation des marchés publics des gestions budgétaires 2016 et 2017.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

L'ensemble des pièces manquantes mentionnées dans le rapport provisoire et qui n'ont pas été communiquées lors de la séance de restitution.

III. Synthèse des observations du consultant**3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC****Constat 1 : Forces**

✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante

Organes	Actes
PRMP	Décision 2017 n°001/PR/ASSI/DAF/SP du 12 décembre 2017 portant nomination de la PRMP de l'ASSI
Secrétariat PRMP	Note de service N°004/ABETIC/PRMP/DAF/SA du 02 février 2016 nomination des membres du secrétariat de la PRMP Note de service N°005/ABETIC/PRMP/DAF/SA du 02 février 2016 nomination du chef secrétariat de la PRMP
CPMP	N'existe pas
CCMP	Décision 2016 n°001/MCTIC/ABETIC/DAF/SP du 02 février 2016 portant nomination du chef de la CCMP de l'ABETIC

Audits des marchés publics 2016 & 2017 de l'ASSI _ PV de restitution

Constat 2 : Faiblesses

- Renforcement de capacité ;
- Renforcement du personnel ;
- Renforcer le système d'archivage.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Agence des Services et des Systèmes d'Information (ASSI) sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO avec pré-qualification	1	0	0	1	0
Total général		1	0	0	1	0
%		100%	0,00%	0,00%	100,00%	0%

Légende

- REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Agence des Services et des Systèmes d'Information (ASSI) sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	DEMANDE DE COTATION	5	0	3	2	0
Total général		5	0	3	2	0
%		100%	0,00%	60,00%	40,00%	0%

Légende

- REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

Audits des marchés publics 2016 & 2017 de l'ASSI _ PV de restitution

Au regard de ces conclusions, la PRMP et son assistant ont apporté diverses clarifications qui pourraient modifier l'opinion de l'auditeur.

3.3. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017

3.4. Sur l'exécution financière

Nous avons envoyé un courrier n° 96/09/SM/FA/BEC/BEN/19 en date du 24 septembre 2019 en demandant les pièces de règlement. A la date de restitution aucune pièce n'a été communiquée aux auditeurs. La DAF n'étant pas à la séance de restitution, les pièces de règlement sont toujours en cours de collecte.

Enfin, des échanges entre le cabinet, la PRMP et son équipe, ont eu lieu notamment sur le mode de fonctionnement des organes, de contrôle et sur les procédures de passation. L'assistant de la PRMP a promis nous communiquer les pièces manquantes au plus tard le mardi 24 décembre 2019

La séance a été levée à 10 h 55 mn

Fait à Cotonou, le 18 décembre 2019

Pour BEC SARL

Pour l'Autorité Contractante

PRINCE - ADANGNITONON
Darlan
BEC SARL
 Rue Cheminot, c/239 Zongo
 02 BP. 1913 Cotonou
 Tél : +229 21 30 54 22
 N° OECCA Bénin : 032 SE
AKHOSSI Alain Hermion

Emmanuel YETIN
 PRMP/ASSI
Nicou E Frédéric
 AP/PRMP/ASSI

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017

SEANCE DE RESTITUTION

AUTORITE CONTRACTANTE.....

ASSI

Cotonou, le 18 / 12 / 2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	PRINCE-ADAN ENITONOU Narciss	Auditeur BEC Sarl	65 10 39 71 bec-scp@yahoo.fr	
2	AKPADJOI Alain Hermène	Auditeur BEC Sarl	65 10 39 71 bec-scp@yahoo.fr	
3	YÉTIN Emmanuel	PRMP	97-03-21-76 yeten@preside.bj	
4	NICOUE Frédéric	AP/PRMP	96215888 fricoue@preside.bj	
5				
6				

(Preuve de dépôt du rapport provisoire)



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR
DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES D'ETAT DU
BENIN

GESTIONS BUDGETAIRES 2016 & 2017

**RAPPORT D'AUDIT DE L'AGENCE DE SERVICES ET SYSTEMES
D'INFORMATION (ASSI)**

VERSION PROVISoire

Octobre 2019

Marché n°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

*Reçu ce 07/11/19
au SPRTIP
Tél: 94 66 2974
phobho@presidence.bj*



Document de travail	Dates
X Version provisoire	2019
Version définitive	

GROUPE BEC

02 BP 1933 Cotonou (Benin) Tél : (229) 21 30 54 22

06 BP 60535 Lomé (Togo) Tél : (228) 22 26 92 18

19 rue Jeanne d'arc, 10180 Saint Lyé (TROYES, (France) Tél : (33) 07 81 01 86 28

E-mail : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

Le SMQ du cabinet BEC SARL est certifié ISO 9001/2015 sous le numéro 0074633-00

Annexe N° 5 Divers courriers

BEC Sarl

IFAC International Federation of Accountants

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Paris Île-de-France

ONECCA-TOGO



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 15 Juillet 2019

A

La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI_Ex ABETIC)

Att. : Point focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 83/07/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit physique et collecte des pièces**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit d'exécution physique et financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe d'auditeurs au plus tard le **23 Juillet 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit physique.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BEC SARL
Cheminots, c/239 Zongo
02 BP. 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Fax : +229 21 30 54 22
Bénin : 032 SE

PJ : Echantillon d'audit physique
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège Immeuble BEC C/239 Zongo - 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société Générale Bénin: BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME - 06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 - ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180 Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Agence des Services et
Systèmes d'Informations (ASSI)_ex ABETIC

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 141/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017_ **Prise de contact et
démarrage de la mission**

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège-Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22- Société
Générale Bénin: BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES); N°SIRET: 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 15 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence des Services et Systèmes d'Informations (ASSI) _ex ABETIC

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Reçu le 15/05/19
94662974
Prisca BOKO



Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 47/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte des pièces** *pieces collect*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe d'auditeurs au plus tard le **22 mai 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : beu_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOMIE LOME - 06 BP 60535 Lomé
Email : beu_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 - ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180 Saint Lys (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 : N° de TVA intracommunautaire : TVA FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 1^{er} avril 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Agence des Services et
Systèmes d'Informations (ASSI)_ex ABETIC

Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 104/03/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différentes autorités contractantes du Bénin au titre des gestions budgétaires
2016 et 2017 (lot 3) _ **Demande de base de données des Marchés Publics
(2016 & 2017) et état des plaintes** *Revue par mail*

Madame/Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre cabinet a été déclaré titulaire du marché
N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/19 relatif à la mission mieux renseignée en objet.

A ce titre, et en prélude au démarrage de ladite mission, nous vous prions de bien vouloir
nous communiquer la liste de tous les marchés passés par votre structure (ex Agence
Bénoise des Technologies de l'Information et de la Communication) ainsi que l'état des
plaintes reçues des soumissionnaires et/ou candidats au titre des gestions budgétaires
2016 et 2017, de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel
(bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr).

Nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste soit
communiquée à l'équipe d'audit au plus tard le **vendredi 5 avril 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siege: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: bec_scp@yahoo.fr Tel: (00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin: BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siege: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lome
Email: bec_scp@yahoo.fr Tel: (00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES); N°SIRET: 813 116 191 000
12: N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes, N° OECCA-Bénin: 02-SE N° ONECCA-Togo: 023-09-A2
 Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074433-01

Cotonou, le 24 Septembre 2019

Au

Directeur Administratif et Financier de
 l'Agence des Services et Systèmes
 d'Informations (ASSI)

Att. : Point focaux de la mission
 Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 96/09/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
 par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
 Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017. **Transmission**
d'échantillon d'audit financier et collecte des pièces de règlements *Auquel retour*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
 transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit
 d'exécution financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
 que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
 d'auditeurs au plus tard le **30 Septembre 2019**. Vous trouverez en annexe la liste
 indicative des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit financier.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur,
 l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSANG
 Associé Gérant
 Expert-comptable diplômé



J.K.
25/09/19



PJ : Echantillon d'audit financier
 Liste des documents & pièces à collecter

BENIN: RCCM COTONOU N°RCCM BB/COT/07
 D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3208300565618
 Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
 Email: bea@bea-benin.com Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
 Générale Bénin: B1104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO: RCCM N° TOGO-LOME 2009 E 1115 COE N°
 092465 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
 06 BP 60539 Lomé
 Email: info@assitogo.fr Tel/(00228) 22 05 53 15 -
 ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE: 19p rue Jeanne d'arc, 10180
 Saint Lys (TROYES); N°SIRET: 815 116 191 000
 12: N° de TVA intracommunautaire: TVA
 FR54 815 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 032-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°007453-01

Cotonou, le 24 septembre 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Agence des Services et
Systèmes d'Information (ASSI_ex ABETIC)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 80/09/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Point sur la collecte
des pièces** *relatives*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente, le point sur la collecte des pièces relatives aux marchés
échantillonnés (en annexe la liste des pièces manquantes par marché).

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que les pièces manquantes soient communiquées à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **Lundi 30 septembre 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert comptable diplômé



Recu le 25/09/19

PJ : Liste des pièces manquantes

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06500407 - IFU N° 320080565616
Siege: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: ben.scri@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101.82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siege: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: ben.scri@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 52 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001.05

FRANCE : 196 rue Jeanne d'Arc, 10180
Saint Lys (TROYES); N°SIRET : 812 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 812 116 191